

## ASBL Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies

### Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

---

Latitude Jeunes sera contrôlé par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance).

Il est donc soumis à une série de règles telles que:

- respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de l'enfant/jeune et de ses parents,
- avoir un projet pédagogique visant au développement physique, culturel et social de l'enfant/jeune,
- offrir une infrastructure adaptée, garantissant hygiène et sécurité,
- faire couvrir par des polices d'assurance notre responsabilité civile, la responsabilité civile des enfants/jeunes, le dommage corporel causé aux enfants,
- établir et respecter un règlement d'ordre intérieur,
- avoir un encadrement se composant pour tout atelier d'un coordinateur (responsable qualifié), un animateur par groupe de 8 enfants (pour les 3-5 ans) et 1 animateur pour 12 enfants (pour les 6-12 ans), dont un animateur sur trois est breveté. Les animateurs doivent attester être de bonne conduite. Des rencontres préalables à chaque atelier sont organisées par l'équipe d'animation pour dessiner le projet de l'équipe (règles de vie, évolution du groupe, lignes conductrices...).

### Projet pédagogique (synthèse)

---

Accueillir les enfants/les jeunes pendant les congés scolaires, c'est :

- favoriser le **développement et le bien-être physique** selon les capacités de chacun, en stimulant le corps par la pratique d'activités dynamiques (jeux, sports, activités de plein air...).
- contribuer au **développement et bien-être psychique** en stimulant le potentiel créatif par la pratique d'activités d'expression, de communication, de création et d'initiation culturelle au sein du groupe.
- favoriser l'**intégration sociale** par l'apprentissage du vivre ensemble, la rencontre avec d'autres enfants/jeunes, par un encadrement et des activités privilégiant la coopération à la compétition offrant des espaces de négociation.
- favoriser l'apprentissage de la **citoyenneté** et de la **participation** dans un contexte démocratique

- ✓ par la mise en œuvre d'un environnement et d'activités soucieux de favoriser l'autonomie selon le développement de l'enfant/du jeune.
- ✓ par le développement d'un environnement d'accueil et d'activités favorables à permettre l'émergence de pratiques participatives.
- favoriser le bien-être global par le plaisir et le respect du rythme de vie
  - ✓ par la mise en place d'un « rythme de vacances », un rythme différent du « rythme scolaire », soucieux d'un plus grand respect des besoins et des caractéristiques de chacun au sein du groupe.

Nous nous inscrivons dans une démarche participative qui vise à rendre les enfant/jeunes acteurs de leur projet. Ainsi, les programmes sont discutés, la vie du groupe est gérée par le groupe lui-même...

Des règles de vie sont établies par les animateurs en concertation avec les enfants/jeunes. Ces règles, dont le but est clairement de permettre à chacun de s'épanouir au sein du groupe dans le respect total de ses spécificités et dans les limites imposées par le respect de l'autre, font l'objet d'un contrat moral entre le personnel encadrant et les enfants/jeunes.

### Organisation générale du centre

---

#### 1. Public

Nos activités sont ouvertes aux enfants et aux jeunes de 3 à 12 ans ne présentant pas d'handicap lourd (nécessitant une aide complète pour s'habiller, aller aux toilettes, se déplacer, se nourrir, communiquer ou avoir conscience des dangers).

Nos locaux ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants à mobilité réduite (escaliers). L'équipe d'encadrement n'est pas formée à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap mental ou physique.

Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un participant.

L'âge requis doit être atteint au plus tard le dernier jour de l'activité. Ne possédant pas le matériel adéquat et n'engageant pas de personnel spécifique pour effectuer les changes (puéricultrice), l'enfant doit être propre et autonome (cfr fiche médicale).

Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un participant.

#### 2. Groupes et encadrement

Les groupes sont formés en fonction de l'âge des enfants/jeunes de manière à offrir des conditions propices au bon déroulement des activités (3-5 ans et 6-12 ans).

L'équipe d'animateurs est mise en place par le coordinateur qui a comme exigence :

- L'élaboration du projet pédagogique avec l'équipe d'animation
- La gestion quotidienne de l'équipe
- Les rapports avec les parents
- La gestion des enfants/jeunes

Quant à l'équipe d'animation, elle est composée de 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans de 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Les animateurs sont brevetés/assimilés ou bénéficient d'une expérience dans le domaine de l'accueil de l'enfant et du jeune.

Les équipes d'encadrement sont suffisantes en nombre : les normes minimales et particulières définies par le cadre légal à l'activité sont respectées.

### Journée-type (horaire)

7h30	Accueil - garderie
9h00	Activité de reconnection/rassemblement
9h15	Temps d'animation
10h00	Collation + temps libre
10h30	Temps d'animation
12h00	Dîner + temps libre
13h00	Temps calme pour les grands Sieste pour les petits
14h00	Temps d'animation
15h30	Conseil d'enfants
15h45	Goûter
16h00	Fin de la journée – accueil parents – garderie
17h30	Fin de la garderie

### 3. Alimentation

L'enfant doit se munir de son repas de midi et d'une boisson.

Sur place, seront servis :

- le petit-déjeuner de 7h30 à 9h
- le goûter : collation saine + eau (yaourt, fruit...)
- de l'eau est à disposition des enfants

Pour faciliter l'organisation durant le temps de midi, les repas chauds ne sont pas autorisés. Etant donné l'attention particulière que nous accordons à l'équilibre alimentaire de l'enfant/jeune, nous demandons aux parents de ne pas munir les enfants/jeunes de bonbons et de soda.

## Rôles et responsabilités des encadrants

---

Les équipes d'encadrement professionnelles sont garantes du respect des valeurs et missions de Latitude Jeunes dans tous les actes qu'elles posent. Des temps d'accompagnement, de formations sont dédiés à leur connaissance et compréhension d'intégration de ce cadre.

Adresse du siège social                      **Latitude Jeunes Centre, Charleroi et Soignies**  
rue Ferrer 114 – 7170 La Hestre

Responsable                                      **Brigitte Podevyn (Secrétaire FPS)**  
Tél. : 071/507.817

Coordination                                    0493/66 44 63  
Secrétariat                                        071/50 78 17 (de 8h00 à 16h00)

## Modalités pratiques

---

### Inscription

L'inscription se fait dans l'ordre chronologique de réception du bulletin d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné obligatoirement d'une vignette de mutuelle du participant affilié ou non à Solidarité Mutualité Socialiste du Centre, Charleroi et Soignies. ATTENTION : La communication téléphonique ne vaut pas comme réservation. Elle est utile pour s'informer des disponibilités et des alternatives possibles.

Le bulletin d'inscription doit identifier :

- le participant
- le responsable légal, le directeur de l'établissement ou le référent
- l'activité choisie
- la date d'activité

Toute inscription est fermement réservée dès réception du bulletin d'inscription.

### PAF et modalités de paiement

- Prix :
  - 60 €/participant/semaine (5 jours) ou 50 €/participant/semaine (4 jours)

- Modalités
  - Le prix de participation couvre l'encadrement, l'animation, les activités (excursions, visites...), le goûter, la garderie (de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30).
  - Le paiement doit être effectué avant le début de l'atelier, au moyen du bulletin de virement, tout en respectant la communication indiquée.

### Accessibilité financière pour tous

Calculée sur base d'une participation financière permettant à l'organisation de maintenir un juste équilibre afin de ne pas mettre en péril l'activité même de l'organisation. Latitude Jeunes s'efforce de maintenir la cohérence des prix dans le temps.

La participation financière des parents se doit d'être la plus réduite possible; le but étant de permettre au plus grand nombre de participer à ces activités (démocratisation de l'accès).

L'ensemble des frais est pris en charge par l'organisation à partir de la prise en charge de l'enfant/jeune. Aucun frais supplémentaire n'est réclamé aux parents (excursions, activités diverses).

A ce niveau, il est possible de procéder au paiement en plusieurs mensualités (à la demande).

### Enfants/jeunes à besoins spécifiques

Latitude Jeunes accueille des enfants/jeunes à besoins spécifiques. L'inscription sera effective après un contact avec la responsable pédagogique.

En cas d'intégration d'un enfant/jeune porteur de handicap, l'équipe d'encadrement sera adaptée.

### Lieux d'activités

Les enfants sont accueillis dans les locaux d'écoles des communes de La Louvière, Manage, Braine-le-Comte, Fontaine-l'Évêque et Charleroi ainsi qu'au Centre de délassement de Marcinelle et à la Maison des Cool Heures de Marchienne-au-Pont.

Nous préservons et encourageons le désir de découvrir de l'enfant/jeune en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins (espaces jeux, mobilier pour les plus petits, livres, psychomotricité, repos, créativité...).

### Modalités de la surveillance médicale préventive des participants

Après la réservation d'un atelier, les parents reçoivent une fiche médicale que, pour leur enfant/jeune, nous leur demandons de compléter; une attention particulière est portée aux vaccinations.

Les participants ayant des problèmes de santé particuliers et/ou traitement médical doivent en avvertir Latitude Jeunes par le biais de la fiche médicale.

Il va de soi qu'au moindre problème les parents seront immédiatement prévenus.

Tous les animateurs reçoivent des consignes strictes en ce qui concernent la sécurité et l'hygiène et tiennent compte des fiches médicales rentrées par les parents.

Une trousse de secours générale est disponible sur chaque lieu d'activités. Une mini trousse de secours est emportée par les animateurs lors des sorties extérieures.

Aucun médicament par voie orale ne sera administré à l'enfant (sauf sur prescription écrite du médecin de l'enfant/jeune).

**Attention :** si l'enfant/jeune suit un traitement médical, les médicaments seront remis au début de l'atelier, accompagnés d'un écrit du médecin de l'enfant spécifiant les horaires et doses à respecter.

### Droit à l'image

Durant les activités, l'institution peut être amenée à photographier et/ou filmer les participants et utiliser les clichés afin d'illustrer les activités sur nos différents supports de communication. Seuls les parents ou tuteurs légaux peuvent émettre un avis défavorable qui sera notifié aux personnes responsables avant le début de l'activité.

### Matériel à amener

Les enfants/jeunes emporteront avec eux un tablier nominatif.

Pour les petits, prévoir une tenue de rechange.

Le système de nominettes sur les objets personnels des enfants est vivement conseillé. Il diminue fortement le risque de perte des effets.

Les gsm, consoles de jeux, lecteur de musique ne sont pas autorisés sur les lieux d'activités.

Nous attirons l'attention sur le fait que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de tout objet personnel.

### Polices d'assurances

L'asbl dispose des assurances suivantes qui couvrent notamment les périodes pendant lesquelles sont organisés les ateliers (Détente, Printemps, Été, Automne) :

- RC Entreprises – N° de police : 32.712.889
- Assurance loi – N° de police : 48.023.482
- Accident corporel personnel non assujetti – N° de police : 48.023.672
- RC Assurance associations sportives, culturelles et d'agrément N° de police : 36.930.122

Une assurance responsabilité civile est souscrite par Latitude Jeunes afin de couvrir tout dégât éventuel occasionné par un membre du personnel encadrant

### Dégâts

Tout dégât ou toute détérioration provoqué par négligence ou mauvaise volonté sera porté en compte des parents sur base de facture.

## Annulation - absence

### Annulation de notre fait

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité au plus tard 5 jours avant le début de l'activité. Toute annulation de notre part donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées sans dommages et intérêts.

### Annulation d'un participant

Sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident ou maladie), toute inscription annulée entraîne les frais suivants :

- ✓ Annulation d'un participant dans les 5 jours qui précèdent un stage : 20€

Toute annulation d'un participant doit être notifiée par écrit à l'institution.

### Absence d'un participant

- Absence le 1er jour de l'activité : en cas de non présentation le 1er jour sans en avertir le service, il ne sera effectué aucun remboursement sauf cas de force majeure (maladie, hospitalisation ou accident) justifiée par un certificat médical. De plus, l'institution se réserve le droit de refuser les prochaines inscriptions.
- Absence pendant l'activité : l'absence, non justifiée par un certificat médical, d'un ou de plusieurs jours ne donne lieu à aucune réduction ni remboursement.

## Règles de vie et sanctions

### Renvoi d'un participant

Les participants dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'activité seront renvoyés par l'institution et devront être repris le jour même par les parents (ou le référent) à leurs frais. Aucun remboursement ne sera consenti.

Pour tous les autres cas non-repris ci-dessus, aucun remboursement ne sera octroyé.

## Plaintes et litiges

Toute plainte concernant les conditions susmentionnées doit être adressée dans le mois qui suit la fin de l'activité à l'asbl Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies – rue Ferrer 114, à 7170 La Hestre.

**NOM /PRENOM DE L'ENFANT :**

Date et signature du parent suivi de la mention « Lu et approuvé »



N° d'entreprise : 450.441.472 - N° de compte : BE86 8792 5343 0150 – BNAG BEEB  
Registre des personnes morales : Charleroi